

Membres titulaires présents :

Mesdames **IDIER Chantal** (Maire de Angeduc), **BOUCHER PILARD Maryse** (Vice-Présidente - conseillère municipale Baignes), **GOUFFRANT Marie-Hélène** (Maire de Chillac), **FOUASSIER Véronique** (Maire de Condéon), **GRENOT Marie-Pierre** (Vice-Présidente – 2^{ème} adjointe Coteaux du Blanzacais), **LAGARDE Isabelle** (1^{ère} adjointe Oriolles), **BELLOT Marie-Claude** (1^{ère} adjointe Reignac), **AUBRIT Marie-Claire** (Maire de Saint-Félix), **ROCHAIS Anne-Marie** (Maire de Saint-Léger) et **MONNEREAU Françoise** (Maire de Saint-Médard).

Messieurs **DELÉTOILE Gérard** (Maire de Baignes), **RENAUDIN Vincent** (Conseiller municipal Barbezieux), **DELATTE Benoît** (4^{ème} adjoint Barbezieux), **BUZARD Laurent** (Conseiller municipal Barbezieux), **BOBE Philippe** (Conseiller municipal Barbezieux), **CHATELLIER Dominique** (Vice-Président – Maire de Barret), **PROVOST Jean-Jacques** (4^{ème} adjoint Barret), **MAURICE Jacky** (Maire de Bécheresse), **JOLLY Patrick** (Maire de Bors de Baignes), **ELION Jean-Pierre** (Maire de Brie sous Barbezieux), **TUTARD Christophe** (Maire de Challignac), **SAUMON Gérard** (Maire de Champagne-Vigny), **MARRAUD Jean-Luc** (Vice-Président – Maire Chantillac), **MASSE Bernard** (1^{er} adjoint Etriac), **RAVAIL Pierre** (Maire de Guimps), **CHABOT Jacques** (Président – 1^{er} adjoint Ladiville), **MOUCHEBOEUF Michel** (Conseiller municipal Montmérac), de **CASTELBAJAC Dominique** (Vice-Président – Maire de Passirac), **MONTENON Thierry** (Maire de Pérignac), **DEAU Loïc** (Vice-Président – 4^{ème} adjoint Reignac), **GERVAIS Philippe** (Maire de Saint-Bonnet), **MONNET Lionel** (3^{ème} adjoint Val des Vignes), **DECELLE Guy** (Maire de Val des Vignes), **BARBOT Jean-Pierre** (Vice-Président – 2^{ème} adjoint Val des Vignes).

Membres suppléants présents :

Mesdames **IMBERT Pascale** (1^{ère} adjointe Berneuil), **Madame SOULARD Annick** (1^{ère} adjointe Brossac), **MONTAUT Martine** (2^{ème} adjointe Ladiville), **EDELY Françoise** (1^{ère} adjointe).

BOUTIN Christian (1^{er} adjoint Condéon), **GUILLON Jean-Jacques** (1^{er} adjoint Guimps), **BLUTEAU Jacky** (1^{er} adjoint Lachaise), **PETIT Bernard** (2^{ème} adjoint Oriolles), **ROBIN Eric** (1^{er} adjoint Saint-Bonnet), **FAURE Jean-Marie** (1^{er} adjoint Sainte-Souline), **LE FLOCH Gilles** (2^{ème} adjoint).

Étaient excusés :

Mesdames **SWISTEK Florence** (3^{ème} adjointe Barbezieux), **AUTHIER-FORT Claire** (Conseillère municipale Barbezieux), **GENDRINEAU Laurence** (2^{ème} adjointe Etriac)

Messieurs **GIRARD Guy** (1^{er} adjoint Angeduc), **MEURAILLON André** (Maire Barbezieux), **CHAUVIN Thierry** (Conseiller municipal Barbezieux), **CHAPUZET Jean-Paul** (1^{er} adjoint Brie sous Barbezieux), **MAUDET Didier** (Maire de Brossac), **MAUGET Bernard** (1^{er} adjoint Coteaux-du-Blanzacais), **BONNAUD Pascal** (Maire de Lachaise), **BERGEON Frédéric** (Maire de Montmérac), **HILLAIRET Joël** (1^{er} adjoint Passirac).

Assistaient à la séance :

Mesdames **BORDIER Ophélie** (coordinatrice enfance-jeunesse) et **DUBUC Stéphanie**

(responsable finances)

Monsieur MONTÉZIN François (Directeur Général des Services).

Monsieur Thierry MONTENON, Maire de Pérignac, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il invite les membres de l'assemblée à partager un buffet dînatoire à l'issue de la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Maryse BOUCHER PILARD se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2018.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises du 1^{er} décembre 2018 au 18 janvier 2019.

Marchés publics passés en procédure adaptée.

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019

Monsieur le Président présente le rapport du Débat d'orientation Budgétaire 2019.

Il rappelle que ce débat est un exercice obligatoire. Il précise que le travail est fait à partir d'éléments prévisionnels, disponibles et connu à ce jour, car la CDC n'a pas encore le retour de l'ensemble des éléments de la part des services fiscaux.

Monsieur le président rappelle que ce DOB est la continuité de 2018, il y a aujourd'hui un projet de territoire qui est en place, avec un plan qui vise à retrouver une autonomie financière, qui est en place depuis 2/3 ans.

- **Contexte National**

- Maintien de l'exonération totale de la taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste.
- Aligement de la taxe GEMAPI, qui n'aura pas d'impact sur la CdC cette année car elle a déjà été votée en octobre 2018 pour l'année 2019.
- Modification de la répartition de l'IFER éolien concernant les nouveaux projets éoliens, dont 20% sera directement rétribué aux communes. Monsieur le président ajoute qu'il s'agit d'une régularisation nationale, qui avait déjà été voté localement, du fait que la CdC estime que c'est une juste contrepartie pour les communes qui sont directement impactées.
- Nouvelle règle de calcul du taux de la TEOM
- Réforme de la dotation d'intercommunalité, on sait qu'elle devrait être majorée nationalement mais les éléments n'ont pas encore été communiqués.

- **La démographie de la CdC4B**

On constate une stagnation de la population de notre territoire, ce qui est bien pour un territoire rural comme le nôtre dans un contexte général de baisse de la natalité

- **Analyse de la dette**

Monsieur François Montézin explique les différents tableaux représentant la dette des différents budgets pour un total de 4 080 386,25 €. Il souligne également que dans l'hypothèse où la collectivité consacrerait toute son épargne à rembourser ses emprunts, la capacité de désendettement est de 9 ans.

- **Evolutions des dépenses et recettes de la section de fonctionnement.**

Madame Stéphanie Dubuc expose les grandes tendances du compte administratif.

Monsieur le président ajoute que la collectivité va continuer d'investir dans l'amélioration des équipements communautaires afin de diminuer les charges à caractère général comme les énergies et les combustibles.

Concernant les charges de personnel on constate une hausse de 40 000 € liée aux nouveaux postes, liés au projet de territoire (TEPOS, habitat et revitalisation des centres bourg), mais en contrepartie il y a une baisse liée à l'arrêt des TAP et du transfert du conservatoire sur une partie de l'année du budget 2018.

C'est un résultat légèrement excédentaire tout en répondant aux nouvelles compétences sans pour autant percevoir de nouvelles recettes.

- **Budget 2019**

- Affaires scolaires

- Projet école numérique innovante et ruralité sur le secteur de Blanzac, Jurignac et Péreuil. Budget prévisionnel : 56 000,00 €.
 - Mise à disposition de personnel au centre CSC sur la pause méridienne des écoles élémentaires de Barbezieux. Budget prévisionnel: 12 101,03 €

- Travaux et Equipements neufs - Déchets - Spanc - Services aux communes

- **Calitom** : La variation des appels à participations se situera entre 0 et +3 % (en fonction des options choisies), collecte robotisée des ordures ménagères effective sur le territoire.
 - **Gémapi** (Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) : mise en place de la taxe en 2019 pour un produit attendu de 153 732 €.
 - **SPANC** : Budget : excédent de fonctionnement de 38 398 € et un résultat cumulé de fonctionnement : + 58 262 €

Pour 2019, prévision :

Budget constant, pas d'augmentation de redevance

Arrêt des subventions Agence de l'eau sur les dossiers réalisés en 2019 – décalage d'une année – versement en 2019 des dossiers traités en 2018

- Saison Culturelle « Le Château »

- Poursuite des actions engagées
 - Poursuite du renforcement de la communication : création d'un site internet dédié à la saison culturelle...
 - Organisation de concert dans la salle des Musiques Actuelles du Château
 - Réflexion sur la mise en place d'un bar ou buvette, quel partenariat ?
 - Aménagements des logements du Château
 - Poursuite de la mise en sécurité du régisseur du théâtre suite aux préconisations du rapport de l'APMAC
 - Recherche de recettes complémentaires
 - Actions de sensibilisation et d'éducation artistique

- Réflexion sur la probable fin de conventionnement DRAC et rectorat dans le cadre du PEAC
- Poursuite des partenariats (établissements scolaires, campus des métiers, mission locale...)
- Recherche de recettes complémentaires
 - L'Espinoa
- Poursuivre la renaissance artistique du lieu
- Mise en place d'une location du lieu par des artistes
 - Patrimoine / Tourisme
- Candidature à l'appel à projets « Nouvelle Organisation Touristique des Territoires »
- Réhabilitation des espaces patrimoniaux
- Mise en valeur d'un évènement autour de la voie verte
- Acquisition d'un logiciel permettant d'augmenter les recettes de taxes de séjour
 - Médiathèque intercommunale
- Réflexion autour de l'aménagement de l'étage
 - Location des Salles
- Mise en place d'un règlement et d'une nouvelle tarification
 - Economie

- Dépenses

Val des Vignes : Total estimé 84 000,00€

Plaisance : Total estimé 110 000,00€

Fisac : Total estimé

Aides aux entreprises : 40 000,00€

- Recettes : 172 000,00€

Val des Vignes : 90 100,00€

Plaisance : 82 000,00€

- Urbanisme Marché PLUI / STDD / PCAET

Dépenses : 292 093.81 €

Recettes : 183 648.81 €

Reste à charge : 108 445.00€

- Finances

Les évolutions des recettes fiscales de 2019 devraient être les suivantes :

- Le coefficient de revalorisation des bases est de 2,2% (loi de finances 2018)
- la CVAE devrait baisser de 768 905€ à 750 101, soit -18 804€
- Maintien de la DGF?
- Baisse de FDPTP de - 14,70%

- Les Charges de Personnel

- Augmentation des cotisations SMIC, PPCR, RIFSEEP, avancement de grade
- Transfert du personnel du conservatoire au département et arrêt des TAP sur une année complète.

Monsieur le président présente brièvement les projets d'investissement que la CDC envisage de poursuivre en 2019 : les travaux dans les écoles, continuité des travaux d'AD'AP sur 6 ans, Travaux place du château, projet de réhabilitation du groupe scolaire de Brossac, l'étude sur les énergies renouvelables, le marché PLUI / STDD / PCAET

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Souscription à l'option « Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) » proposée par l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD 16)

Monsieur le Président présente la délibération et rappelle la réglementation concernant la garantie de sécurité des données. Il précise qu'il faut d'abord faire un diagnostic pour établir des préconisations de sécurisation des données.

Monsieur Guy DECELLE demande si cette cotisation est pour l'ensemble des communes.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de la cotisation communautaire pour la sécurisation des données de la CDC, et que chaque commune qui le souhaite doit y adhérer pour ses propres données communales.

Un référent dans chaque collectivité, commune est alors nommé (mais qui ne peut être un élu), pour la CDC 4B, il s'agit d'Ophélie BORDIER.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Madame la Vice-Présidente en charge du personnel présente la délibération en expliquant chaque création et suppression de poste sur les différents budgets.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Approbation de la modification statutaire du Syndicat du bassin versant du Né (SBVNé)

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Désignation de 11 délégués titulaires et suppléants supplémentaires à la suite de la modification statutaire intégrant l'extension de périmètre du syndicat Mixte Versant du Lary (SYMBAL).

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Adhésion au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) du territoire et dans le cadre du Dispositif Territoire à Energie Positive (TEPos) de la CdC 4B.

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Acquisition par le Département de parcelles appartenant à la CdC 4B dans le cadre des travaux de contournement du bourg de Blanzac-Porcheresse.

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Demande de subventions pour les travaux sur les équipements.

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

Monsieur le vice-président précise qu'il s'agit bien de coût estimatif de travaux.

Monsieur le président explique à ses collègues la ligne concernant le projet des tuileries du Tâtre qui n'a pas encore été présenté en commission Tourisme. Il explique qu'il s'agit d'une proposition de don de grosses machines pour la tuilerie mais qu'il serait nécessaire de remettre en état afin de voir l'ensemble de la fabrication de tuile.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Financement du projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac.

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

Monsieur le président rappelle qu'il s'agit d'estimatif sur ce dossier également, et qu'un travail a été fait avec les services de la sous-préfecture en amont de la présentation de la demande de subvention. Le plan de financement a été validé, mais ce qui ne nous assure pas encore d'avoir la totalité de la subvention.

Monsieur le Vice-Président ajoute que depuis la venue de Monsieur le ministre de l'éducation nationale à qui il avait été remis un courrier concernant ce projet, nous avons reçu un courrier de réponse de Madame la ministre des collectivités qui accuse réception de la demande. Elle sollicite le préfet de région ainsi que Madame la préfète de Charente à prendre acte de cette demande de subvention.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Choix des entreprises pour les travaux de mise en conformité de bâtiments publics en vue de la mise en place de centrales photovoltaïque en toiture.

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

Monsieur Jean-Luc MARRAUD rappelle qu'il s'agit de gros travaux de désamiantage sur le centre équestre, et de travaux de dépose de tuiles simple pour les bâtiments de l'école primaire de Baignes, et de renfort de charpente sur le gymnase et le centre équestre.

Plusieurs consultations ont été réalisées. La société CAP SOLAR 54 a proposé de participer à hauteur de 50% à ces travaux.

Monsieur Benoît DELATTE réitère son désaccord sur cette délibération car il estime anormal de dépenser de l'argent sur du photovoltaïque alors que ça doit en rapporter, même s'il s'agit de désamiantage.

Monsieur Jean-Luc MARRAUD explique que la société leur a dit que les projets sur lesquels il y a de la dépose amiante à faire ne sont plus attractifs compte tenu du nouveau cadre financier dans lequel les tarifs de rachat de l'électricité ont diminué, bouleversant ainsi le modèle économique. Après négociation il s'engage sur une participation de 50% du coût des travaux.

Monsieur le Président ajoute que si la société ne s'était pas engagée sur cette participation financière, peut-être que le projet n'aurait vu le jour, et qu'il ne faut pas oublier que ce projet s'inscrit dans une opération plus globale, intégrant la réalisation d'une ferme solaire.

Les membres du conseil l'approuvent à la majorité (contre : 2, abstention : 1).

Convention d'autorisation d'occupation temporaire des toitures des bâtiments des écoles primaire de Baignes Ste Radegonde en vue d'autoriser l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque – délibération modificative.

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la toiture du centre équestre de Barbezieux St Hilaire en vue d'autoriser l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque – délibération modificative.

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à la majorité (contre : 2, abstention : 1).

Programme de voirie communale en maîtrise d'ouvrage déléguée (programme FDAC) – Année 2019.

Monsieur le Vice-Président en charge de la voirie et du service aux communes présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Programme de voirie communautaire – Année 2019.

Monsieur le Vice-Président en charge de la voirie et du service aux communes présente la délibération.

Monsieur le vice-président présente les cartes des voiries communautaires inscrites dans les statuts depuis l'origine de la création de la CdC.

A l'époque ces voiries desservait des entreprises et avaient une vocation économique, mais depuis 1995 des changements ont eu lieu sur le territoire. Il est donc proposé de faire évoluer cette voirie communautaire lors d'une prochaine commission voirie.

Monsieur Dominique CHATELLIER appuie cette proposition car sa commune est notamment concernée par cette évolution d'utilisation de voirie.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Proposition d'une tarification réduite pour l'organisme de formation l'Institut de formation et Recherche et d'Evaluation des Pratiques médicosociales (IRFREP) d'Angoulême dans le cadre de l'occupation d'une salle de réunion du château de février au 31 juillet 2019.

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Attribution du marché « fourniture de denrées alimentaires par une centrale d'achat ».

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Vente des parcelles A-814 et A-815 sur la commune de Val des Vignes à la SA AUGIER ou ses représentants.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur Guy DECELLE demande si le marché sur les accès de la zone est engagé.

Monsieur François MONTEZIN s'engage à se renseigner dès le lendemain et à lui apporter une réponse personnellement.

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Baignes Sainte Radegonde.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, et du logement présente la délibération et laisse la parole à Monsieur le Maire de Baignes Sainte Radegonde pour expliquer les raisons d'arrêt de ce PLU.

Monsieur Gérard DELETOILE explique alors les raisons de l'arrêt du PLU de sa commune.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Débat sur les orientations générales du Projet D'aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Etriac conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, et du logement présente la délibération et laisse Monsieur Bernard MASSE expliquer rapidement les orientations du PADD.

Aucune question n'est posée.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Monsieur Loïc DEAU fait un bref rappel du fonctionnement du Pôle Habitat communautaire, qui peut intéresser, concerner l'ensemble des habitants du territoire.

Questions diverses

Monsieur le Président présente l'agenda.

Aucune question diverse n'étant abordée, Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 21h40.

Maryse BOUCHER PILARD
Secrétaire de séance